

Teréga, S.A.S.
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés intermédiaires**

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

2, rue Feuillants

B.P. 97606

31076 Toulouse cedex 3

S.A.S. au capital de € 1.934.760

540 800 406 R.C.S. Toulouse

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie

régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First

TSA 14444

92037 Paris-La Défense cedex

S.A.S. à capital variable

438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie

régionale de Versailles

Teréga, S.A.S.Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires****Au Président,**

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Teréga, S.A.S. et en application du règlement (UE) n° 2017-1129 dans le cadre du projet d'admission de titres de créance à la négociation sur le marché Euronext Paris, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés intermédiaires de la société Teréga, S.A.S., présentés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés intermédiaires ont été établis sous votre responsabilité et arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés intermédiaires, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS, la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière au 30 juin 2019 ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation pour la période de six mois se terminant à cette date.

Toulouse et Paris-La Défense, le 28 octobre 2019

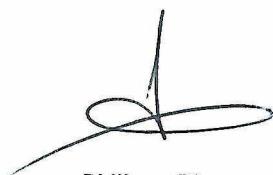
Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

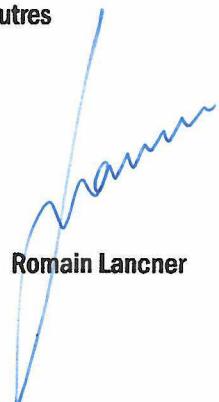


Sandrine Bourget

ERNST & YOUNG et Autres



Philippe Diu



Romain Lancner

1 Etat du résultat global consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	30 Juin 2019	30 Juin 2018
Chiffre d'affaires	5.5.7	249 959	229 530
Autres produits de l'activité	5.10.2	693	1 599
Achats consommés	5.10.3	(32 245)	(18 844)
Charges de personnel	5.10.3.2	(31 595)	(29 281)
Charges externes	5.10.3.3	(20 286)	(21 477)
Impôts et taxes	5.10.5	(10 853)	(10 616)
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.9.2 - 5.9.3	(51 170)	(67 172)
Autres produits et charges opérationnels courants		(1 525)	(1 632)
Résultat opérationnel courant		102 977	82 107
Autres produits et charges opérationnels non courants		44	(7)
Résultat opérationnel		103 021	82 099
Coût de l'endettement financier net	5.9.10	(18 414)	(18 540)
Autres produits et charges financiers	5.10.4	(0)	(24)
Résultat avant impôt		84 607	63 536
Impôt sur le résultat	5.10.5	(35 835)	(35 809)
Résultat net de la période		48 772	27 727
Résultat de la période attribuable aux :			
- propriétaires de la société		48 772	27 727
- participation ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat par action		1,00	0,57
Résultat dilué par action		1,00	0,57

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	30 Juin 2019	30 Juin 2018
Résultat net		48 772	27 727
Autres éléments du résultat global :			
Pertes et gains actuariels		71	973
Impact des impôts différés	5.9.6	(18)	(251)
Elements qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		53	722
Variation de juste valeur des instruments financiers (couverture de flux de trésorerie)	5.9.10.4	-	-
Impact des impôts différés sur instruments financiers		-	-
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat		-	-
Total des autres éléments du résultat global		53	722
Résultat global total		48 825	28 448
Attribuable aux propriétaires de la société		48 825	28 448
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-

2 Etat de situation financière consolidée

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	30/06/2019	31/12/2018
Actifs			
Actifs non courants			
Goodwill	5.5.2	420 756	420 756
Immobilisations incorporelles	5.5.2	83 848	83 423
Immobilisations corporelles	5.5.3	2 383 199	2 385 990
Autres actifs financiers non courants		379	1 151
Actifs d'impôt différé	5.9.6	5	5
Actifs non courants		2 888 188	2 891 325
Stocks	5.9.4	25 171	22 591
Autres actifs financiers courants		50	50
Créances clients	5.9.5	60 810	69 103
Créances d'impôt exigible courantes		1	2 961
Autres actifs courants		21 140	17 159
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9.7	46 394	33 680
Actifs courants		153 567	145 544
Total de l'actif		3 041 755	3 036 869
Capitaux propres et passifs			
Capital	5.9.8	489 474	489 474
Primes d'émission	5.9.8	71 053	71 053
Réserves	5.9.8	(81 815)	(114 433)
Obligations Remboursables en Actions	5.9.8	670 000	670 000
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la société	1	48 772	49 994
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		1 197 483	1 166 087
Participations ne donnant pas le contrôle			
Total des capitaux propres		1 197 483	1 166 087
Dettes financières non courantes	5.9.10	1 426 572	1 423 265
Avantages du personnel	5.10.6	29 189	29 116
Provisions non courantes	5.9.9	-	-
Passifs d'impôt différé	5.9.6	239 880	233 171
Passifs non courants		1 695 641	1 685 552
Dettes financières courantes	5.9.10	53 027	81 832
Provisions courantes	5.9.9	1 390	2 501
Dettes fournisseurs	5.9.11	33 740	66 942
Passifs d'impôt exigible		720	-
Autres passifs courants	5.9.12	59 753	33 955
Passifs courants		148 630	185 230
Total des capitaux propres et passifs		3 041 755	3 036 869

variation des capitaux propres consolidés

	Notes	Capital	Primes d'émission	Résultats non distribués	Réserves actuarielles	Obligations remboursables en actions	Autres réserves	Réserves consolidées	Total
--	-------	---------	-------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------------------	-----------------	----------------------	-------

s au 01 Janvier 2018		489 474	71 053	8 216	(2 178)	670 000	9 958	(71 533)	1 174 991
total de la période									
éléments du résultat global	1			49 994		722			49 994 722
total de la période		-	-	49 994	722	-	-	-	50 715
s ordinaires			-	(24 474)				(35 146)	(35 146) (24 474)
options et distributions des / aux la société		-	-	(24 474)		-	-	(35 146)	(59 619)
s au 31 Décembre 2018		489 474	71 053	33 736	(1 456)	670 000	9 958	(106 678)	1 166 087

	Notes	Capital	Primes d'émission	Résultats non distribués	Réserves actuarielles	Obligations remboursables en actions(1)	Autres réserves	Réserves consolidées	Total
s au 31 Décembre 2018		489 474	71 053	33 736	(1 456)	670 000	9 958	(106 678)	1 166 087
total de la période									
éléments du résultat global	1			48 772		53			48 772 53
total de la période		-	-	48 772	53	-	-	-	48 825
ons remboursables en action (1)								(17 428)	(17 428)
options et distributions des / aux la société		-	-	-	-	-	-	(17 428)	(17 428)
s au 30 Juin 2019		489 474	71 053	82 508	(1 403)	670 000	9 958	(124 106)	1 197 483

boursables en actions émises par le Groupe sont considérées comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 32. Le montant (nets d'impôts) sont donc classés en capitaux propres (cf note capital et réserves). Les intérêts courus sont comptabilisés en autres dettes.

4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	30-juin-19	30-juin-18
Résultat net de la période	1	48 772	27 727
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
Amortissements et provisions	5.9.2 - 5.9.3 - 5.9.9	50 204	67 155
Impôt sur le résultat	5.10.5	35 835	35 809
Résultat financier	5.10.4	18 414	18 563
Variation du besoin en fonds de roulement		(5 526)	(21 642)
Impôt payé		(16 313)	(23 677)
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		131 386	103 936
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	5.9.2 - 5.9.3	(48 805)	(56 926)
Variation des prêts et autres actifs financiers		772	9
Trésorerie nette liée aux (utilisée par les) activités d'investissement		(48 033)	(56 915)
Emissions d'emprunts	5.9.10	22 890	36 035
Remboursements d'emprunts		(66 583)	(15 789)
Intérêts payés		(26 946)	(26 910)
Trésorerie nette liée aux (utilisée par les) activités de financement		(70 639)	(6 665)
Incidence de la variation des taux de change		-	-
Variation de trésorerie		12 714	40 356
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		33 680	32 552
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	6.14	46 394	72 908

5 Notes annexes aux états financiers consolidés

5.1 Entité présentant les états financiers

TERÉGA SAS est une entreprise domiciliée en France, dont le siège social est sis à Pau, 40 avenue de l'Europe. Les états financiers consolidés de la Société au 30 Juin 2019 sont établis aux bornes de la Société et de ses filiales, l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ».

Le groupe TERÉGA, situé à Pau dans les Pyrénées Atlantiques, a pour mission d'offrir et de développer, sur le marché européen un service de transport et de stockage de gaz naturel.

5.2 Historique de la constitution du Groupe TERÉGA et contexte de l'élaboration des comptes consolidés de TERÉGA SAS

Le 30 juillet 2013, l'ensemble des titres de la société TERÉGA SA (ex TIGF SA), détenu jusqu'alors par la société TGEHF, a été cédé à la société TERÉGA SAS (ex TIGF INVESTISSEMENTS), elle-même détenue par la société TERÉGA HOLDING (ex TIGF HOLDING).

Les comptes consolidés de TERÉGA SAS au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 ainsi que ceux au 30 Juin 2019 s'inscrivent ainsi dans la perspective d'une levée de financement et ont donc été spécifiquement établis afin d'être intégrés au Prospectus devant être déposé à l'AMF. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 17 octobre 2019.

5.3 Référentiel comptable

5.3.1 Déclaration de conformité

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2018, et présentées en détail sur le site internet de la Commission Européenne (https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en).

5.3.2 Normes, interprétations et amendements appliqués

Les normes IFRS ainsi que leurs interprétations et amendements sont présentées dans le tableau ci-après. Elles ont été appliquées par le Groupe dans ses comptes consolidés au 30 Juin 2019 :

NORMES IFRS ADOPTÉES UE (et amendements afférents)	IMPACT	REVOI NOTES ANNEXES
IAS 1 - Présentation des états financiers	Oui	Notes 1 - 2
IAS 2 - Stocks	Oui	Note 5.5.4
IAS 7 - Tableau des flux de trésorerie	Oui	Note 4
IAS 8 - Méthodes comptables, estimations, erreurs	Oui	Note 5.5
IAS 10 - Évènements postérieurs à la clôture	NA	
IAS 11 - Contrats de construction	NA	
IAS 12 - Impôt sur le résultat	Oui	Note 5.5.10
IAS 16 - Immobilisations corporelles	Oui	Note 5.5.3
IAS 17 - Contrats de location	NS	Note 5.5.8
IAS 18 - Produits des activités ordinaires	Oui	Note 5.5.7
IAS 19 - Avantages au personnel	Oui	Note 5.10.6
IAS 20 - Subventions publiques	Oui	Note 5.5.3.4
IAS 21 - Variations des cours des monnaies étrangères	NS	Note 5.5.11
IAS 23 - Coûts d'emprunts	Oui	Note 5.9.10
IAS 24 - Informations relatives aux parties liées	Oui	Note 5.11
IAS 26 – Comptabilité des régimes de retraite	NA	
IAS 27 - États financiers individuels	NA	
IAS 28 - Participations dans des entreprises associées	NA	
IAS 29 - Économie hyper inflationniste	NA	
IAS 32 - Instruments financiers	Oui	Note 5.5.1.3
IAS 33 - Résultat par action	NA	Société non cotée
IAS 34 - Information financière intermédiaire	NA	
IAS 36 - Dépréciation d'actifs	Oui	Note 5.5.1
IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	Oui	Note 5.9.9
IAS 38 - Immobilisations incorporelles	Oui	Note 5.9.2
IAS 39 - Inst. financiers : comptabilisation & évaluation	Oui	Note 5.5.1.3
IAS 40 - Immeubles de placement	NA	
IAS 41 - Agriculture	NA	
IFRS 1 - 1ère adoption des IFRS	NA	
IFRS 2 - Paiements en action	NA	Société non cotée
IFRS 3 - Regroupements d'entreprises	Oui	Note 5.5.1
IFRS 4 - Contrats d'assurance	NS	
IFRS 5 - Actifs non courants & activités abandonnées	NA	
IFRS 6 - Prospection & éval. de ressources minérales	NA	
IFRS 7 - Instruments financiers : informations à fournir	Oui	Note 5.5.1.3
IFRS 8 - Secteurs opérationnels	NA	Société non cotée
IFRS 9 - Instruments financiers	NS	Note 5.5.1.3
IFRS 10 - États financiers consolidés	Oui	Notes 1 - 2
IFRS 11 - Partenariats	NA	
IFRS 12 - Informations / intérêts détenus / autres entités	NA	
IFRS 13 - Évaluation à la juste valeur	Oui	Note 5.9.10
IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	NS	Note 5.10.1
IFRS 16 - Contrats de location	NS	Note 5.5.8

5.3.2.1 *Nouvelles normes, amendements et interprétations obligatoires*

Normes, amendements et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2018

Les normes IFRS 9 et IFRS 15, en application depuis le 1^{er} janvier 2018, n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe tel que détaillé respectivement aux notes 5.5.1.3 & 5.5.7.

Normes, amendements et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2019

IFRS 16 – « Contrats de location »

La pratique actuelle de comptabilisation des contrats de location est pour l'essentiel conforme aux dispositions d'IFRS 16. L'application d'IFRS 16 n'a donc pas de conséquence significative dans les comptes consolidés du Groupe au 30 Juin 2019.

IFRIC 23 – « Incertitude relative aux traitements fiscaux »

IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe, du traitement de l'impôt sur le résultat.

Les positions actuellement retenues par le Groupe sont conformes à l'IFRIC 23.

5.3.2.2 *Nouvelles normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne*

Les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliqués par le Groupe.

5.3.3 Estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés impose à la Direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur l'application des méthodes comptables. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

Les hypothèses et estimations concernent principalement :

- l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises (cf. note 5.5.1.1) ;
- la durée d'utilisation des immobilisations corporelles et incorporelles utilisée pour le calcul des amortissements : ces estimations sont présentées dans les notes 5.5.2.3 des principes comptables ;
- l'évaluation de la valeur recouvrable du goodwill (hypothèses décrites dans la note 5.5.1.1) ;
- l'évaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies (hypothèses décrites dans la note 5.10.6) ;

- la valorisation des instruments financiers (cf. note 5.5.1.3) ;
- l'évaluation des impôts différés actifs (cf. note 5.9.6) ;
- l'estimation des litiges concernant les contrôles fiscaux (cf note 5.6).

5.4 Méthodes de consolidation

Les filiales acquises sont consolidées dans les états financiers du Groupe à compter de la date de leur prise de contrôle ou, pour des raisons de commodité si l'impact n'est pas significatif, à compter de la date d'établissement du bilan consolidé le plus récent.

Les comptes consolidés présentés dans ce document couvrent la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 avec comparatif au 31/12/2018 pour les comptes de bilan et au 30 juin 2018 pour les comptes de résultat. Toutes les sociétés du groupe ont une date de clôture au 31 décembre.

5.4.1 Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une entité, si et seulement si, tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- il détient le pouvoir sur l'entité ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

5.4.2 Participations contrôlées exclusivement : intégration globale

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les comptes des entreprises consolidées après retraitements éventuels
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ne conférant pas le contrôle
- éliminer les opérations en compte entre l'entreprise intégrée globalement et ses filiales consolidées.

5.4.3 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

5.5 Méthodes, principes comptables et règles d'évaluation

5.5.1 Méthodes comptables et règles d'évaluation

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées systématiquement par toutes les entités du Groupe.

5.5.1.1 *Regroupements d'entreprises*

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément aux principes fixés par IFRS 3 par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Les tests de dépréciation dans le cadre d'IAS 36 sont confiés, chaque année, à un Tiers indépendant chargé d'évaluer la valeur recouvrable du goodwill.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 relatives aux filiales adoptant les IFRS après leur société mère, TERÉGA SAS a choisi d'évaluer les regroupements d'entreprise sur la base des valeurs retenues par sa société mère : TERÉGA HOLDING.

Ainsi, l'allocation de l'écart d'acquisition au 30 juillet 2013, conformément aux principes exposés dans la note 5.5.3.4 se décompose comme suit (en M€) :

Coût d'acquisition au 30 juillet 2013	1 596	
Capitaux propres acquis au 30 juillet 2013	644	
Ecart de première consolidation	952	
		Impôt
	Brut	différé
Actifs revalorisés à la juste valeur	835	(288)
- <i>Immobilisations corporelles</i>	797	(274)
- <i>Immobilisations incorporelles</i>	39	(13)
Décomptabilisation des subventions d'investissements	38	(13)
Passif revalorisé à la juste valeur - Emprunt obligataire de 500 M€	(63)	22
Allocation du prix d'acquisition	810	(279)
Ecart d'acquisition		531
		421

5.5.1.2 Capitaux propres

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. Par ailleurs, les obligations remboursables en actions émises par le Groupe sont considérées comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 32.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés qualifiés de couverture sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la couverture et en résultat de la période pour la part inefficace. Lorsque les flux de trésorerie couverts se réalisent, les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert.

5.5.1.3 Instruments financiers

Le 24 Juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 « instruments financiers », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette norme définit une classification et une évaluation des actifs financiers qui reflètent le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels ; une méthodologie de dépréciation fondée sur les « pertes attendues » ainsi qu'une légère révision de la comptabilité de couverture. La pratique actuelle de comptabilisation au sein du Groupe TERÉGA est conforme aux dispositions d'IFRS 9, l'application de cette norme n'entraîne donc pas de changement significatif dans les comptes consolidés du groupe.

5.5.1.4 Actifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise initialement les prêts, créances et dépôts à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres actifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou lorsqu'il transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout intérêt créé ou conservé par le Groupe dans des actifs financiers transférés est comptabilisé séparément comme actif ou passif.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation financière si et seulement si le Groupe a juridiquement le droit de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

5.5.1.5 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute perte de valeur. Les prêts et créances comprennent les créances clients et autres débiteurs.

5.5.1.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

5.5.1.7 Passifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise initialement les dettes émises à la date à laquelle elles sont générées. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.5.1.8 Dépréciation des actifs financiers non dérivés

Un actif financier qui n'est pas comptabilisé à sa juste valeur est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un ou plusieurs événements se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif, et que ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif, qui peut être estimé de façon fiable.

5.5.2 Immobilisations incorporelles

5.5.2.1 Autres immobilisations incorporelles (hors goodwill)

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe et qui ont une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Elles comprennent notamment les contrats clients identifiés lors des regroupements d'entreprises et les logiciels.

5.5.2.2 Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses, y compris les dépenses portant sur un goodwill ou des marques générées en interne, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

5.5.2.3 Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée à compter de leur mise en service.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours sont les suivantes :

- Brevets et marques 5 ans
- Logiciels 5 ans
- Frais de développement 5 ans
- Contrats clients 30 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

5.5.2.4 Dépréciation des Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que des stocks et des actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprecier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont testés chaque année. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) auquel il appartient est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôts, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre des UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écarts d'acquisition affecté à l'UGT (d'un groupe d'UGT), puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT (du groupe d'UGT) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT (du groupe d'UGT).

Dans le cadre des tests de dépréciation, le Groupe TERÉGA est considéré comme une seule Unité Génératrice de Trésorerie, car les deux activités Transport et Stockage bénéficient des synergies et mutualisations mises en place aux plans décisionnel, managérial, opérationnel, commercial et financier – et sont interdépendantes en termes de flux de trésorerie. Elles répondent par ailleurs aux mêmes contraintes économiques et financières puisque leur niveau d'investissement et de recette est régulé par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie).

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

5.5.3 Immobilisations corporelles

5.5.3.1 Comptabilisation et évaluation

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût tel que défini ci-dessous, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Le profit ou perte sur cession d'immobilisations corporelles (correspondant à la différence entre le produit de cession net et la valeur comptable de l'immobilisation) est comptabilisé dans le compte de résultat.

5.5.3.2 Coûts ultérieurs

Les coûts ultérieurs sont activés uniquement quand il est probable qu'il y aura des avantages économiques associés à cet élément qui iront au Groupe. Les dépenses liées aux réparations et à la maintenance sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

5.5.3.3 Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties, selon le mode linéaire dans le compte de résultat, sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant. Les terrains ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles sont amorties à partir du moment où elles sont installées et prêtes à être utilisées, ou pour les biens produits en interne, à partir du moment où l'actif est achevé et prêt à être utilisé.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative pour les immobilisations corporelles significatives sont les suivantes :

- Canalisations et branchements 50 ans
- Stations de compression 30 ans
- Constructions 25 ans
- Agencements 10 ans
- Matériel et outillage 10 ans
- Matériel de transport 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 5-10 ans
- Mobilier 10 ans
- Gaz coussin 75 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

5.5.3.4 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement européennes reçues par les sociétés du Groupe sont enregistrées en diminution de l'actif et sont rapportées au compte de résultat sur une période fonction de la durée de vie des actifs qu'elles ont contribué à financer.

5.5.4 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'entrée en stock des articles comprend les frais réels accessoires d'achat hors transport.

La provision pour dépréciation du stock de matières et fournitures est constituée sur la base d'une analyse détaillée des rotations par article.

5.5.5 Avantages du personnel

Le Groupe accorde à certains salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraites) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail).

Régime à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre des régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la monnaie de paiement des prestations.

Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le Groupe comptabilise, au titre des régimes à prestations définies, la totalité des écarts actuariels en capitaux propres.

5.5.5.1 Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont essentiellement constitués des médailles du travail.

5.5.5.2 Avantages à court terme du personnel

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

5.5.6 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Pour les provisions dont l'horizon est supérieur à 12 mois, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

5.5.7 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond principalement aux recettes de capacités de transport et de stockage, mais aussi aux recettes provenant des contrats de raccordement et de transit.

Le Groupe comptabilise les ventes quand :

- Une relation contractuelle est avérée ;
- La prestation de service est achevée ;
- Le prix est fixe ou déterminable.

La comptabilisation des produits tirés des contrats avec les clients est fondée sur les cinq étapes suivantes :

- Identification du contrat avec le client ;
- Identification de l'obligation d'exécution, représentée par la promesse contractuelle de transférer des biens et/ou des services à un client ;
- Détermination du prix de transaction ;
- Affectation du prix de transaction aux obligations d'exécution identifiées sur la base du prix de vente distinct pour chaque bien ou service ;
- L'enregistrement des produits lorsque l'obligation d'exécution correspondante a été remplie, ou au moment du transfert au client du bien ou du service promis. Le transfert sera considéré comme effectué lorsque le client obtient le contrôle des biens ou services, qui peut avoir lieu dans le temps ou à un moment précis.

En ce qui concerne les activités exercées par le Groupe TEREGA, le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé lorsque le service est fourni. La plus grande partie du chiffre d'affaires de base concerne les activités réglementées, dont les revenus sont régis par le cadre réglementaire établi par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie).

Par conséquent, les modalités économiques des services fournis sont définies conformément à la réglementation plutôt qu'à des négociations.

En vertu du principe de neutralité défini par la loi applicable, les transactions sur le marché de l'équilibrage ne génèrent pas de coûts ou de revenus, puisqu'elles ne sont que des lots en transit et sont redistribuées annuellement à la communauté gazière.

La différence (positive ou négative) entre le facturé et le prévisionnel est couvert dans le CRCP (Compte de Régularisation des Charges et des Produits).

La pratique actuelle de reconnaissance du revenu est pour l'essentiel conforme aux dispositions d'IFRS 15. L'application d'IFRS 15 n'a donc pas de conséquence significative sur les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires dans les comptes consolidés du Groupe.

5.5.8 Contrats de location

Les contrats de location sont classés en contrats de location simple et ne sont pas comptabilisés au bilan.

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés au compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus du bailleur font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en moins des charges sur la durée du contrat de location.

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location » qui remplacera la norme IAS 17 « Contrats de location » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRS 16 remplace la ligne des charges de location unique par une charge d'amortissement des actifs loués et une charge d'intérêt sur les passifs liés à la location. Cette norme aligne le traitement des charges de location pour tous les contrats de location.

La pratique actuelle de comptabilisation des contrats de location est pour l'essentiel conforme aux dispositions d'IFRS 16. L'application d'IFRS 16 n'a donc pas de conséquence significative dans les comptes consolidés du Groupe au 30 Juin 2019.

5.5.9 Produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend principalement les charges d'intérêts liées aux dettes financières calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres produits et charges financiers comprennent les revenus des actifs financiers et le résultat de change.

5.5.10 Impôts

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rattachent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Pour les exercices 2017 et 2018, le taux d'impôt appliqué par le groupe est de 34.43 %.

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des coentreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible ;
- les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Pour la détermination des montants d'impôt exigible et d'impôt différé, le Groupe prend en compte l'impact des positions incertaines d'impôt et les taxes additionnelles et intérêts qui pourraient être dus.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Cette norme clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat.

Le Groupe évalue ses incertitudes fiscales en conformité avec les principes d'IFRIC 23, l'application de cette norme n'aura donc pas de conséquence significative sur les comptes consolidés du groupe.

5.5.11 Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les écarts de conversion résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat.

5.6 Faits caractéristiques des périodes présentées

Contrôles fiscaux

Vérification de comptabilité sur les exercices fiscaux 2013/2014/2015

TERÉGA SA a fait l'objet d'une vérification de comptabilité en 2016 portant sur les exercices fiscaux de 2013 à 2015

Le service vérificateur, dans sa proposition de rectification, a notifié à TERÉGA SA la remise en cause du caractère amortissable du gaz coussin utilisé pour les sites de stockage de gaz souterrain d'Izaute et Lussagnet et entend rejeter en conséquence la déductibilité de l'annuité d'amortissement.

TERÉGA SA a contesté formellement la position de l'administration fiscale.

Le 13 octobre 2017, TERÉGA SA a porté le différend lié au caractère amortissable du gaz coussin devant la commission nationale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires.

Comme indiqué dans la note 5.13 sur les évènements postérieurs à la clôture, le 19 mars 2019, TERÉGA SA a reçu un courrier de la DVNI annonçant l'abandon du redressement sur la non-déductibilité de l'amortissement du gaz coussin.

Vérification de comptabilité sur les exercices fiscaux 2016 et 2017

Le 19 décembre 2018, TERÉGA SA a reçu un avis de vérification de la DVNI portant sur les exercices 2016 et 2017. Le contrôle est en cours.

Régulation stockage

La loi n°2017-1839 du 30 décembre 2017 mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures et portant diverses dispositions relatives à l'énergie et à l'environnement a été publiée au Journal Officiel de la République Française le 31 décembre 2017. Son article 12 prévoit la régulation du revenu des opérateurs de stockage.

La délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) portant projet de décision sur le revenu des opérateurs de stockage a été publiée le 22 février 2018 et a pris effet sur l'exercice 2018.

La base d'actif régulée (BAR) validée par la Commission de régulation de l'énergie s'élève à 1 156,1 M€ avec un taux de coût moyen pondéré de capital (WACC) de 5,75% pour un revenu autorisé 2018 de 153,4 M€.

5.7 Informations relatives au périmètre

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Sociétés	Méthode de consolidation	30/06/2019		30/06/2018	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
TERÉGA SA	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
TEREGA NEWCO 1	Intégration globale	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
TEREGA NEWCO 2	Intégration globale	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
TERÉGA SAS	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Le 19 décembre 2018, les sociétés TERÉGA Newco 1 et TERÉGA Newco 2 ont été constituées, détenues à 100% par TERÉGA SAS. Elles sont entrées dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

5.8 Informations relatives à la comparabilité des comptes

5.8.1 Changement de présentation

Il n'existe pas de changement de présentation des comptes entre le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2018 ni au 30 juin 2018.

5.8.2 Changement de méthode comptable

Les changements de méthode comptable au 30 juin 2019 sont sans impact significatif sur les comptes (cf. notes 5.5.1.3 et 5.9.10 portant respectivement sur IFRS 9 et IFRS 15).

5.8.3 Changement d'estimation comptable

- Exercice clos au 31 décembre 2018**

La délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) du 22 mars 2018 marque l'entrée en régulation de l'activité stockage et porte projet de décision sur le revenu des opérateurs de stockage. Dans cette délibération, la CRE prend en compte le gaz coussin (gaz injecté dans les sites de stockage souterrain, indispensable à leur fonctionnement) dans la Base d'Actif Régulé (BAR) et retient une durée d'amortissement de 75 ans. En conséquence, le gaz coussin va générer du revenu et donc des cash flows sur cette durée de 75 ans.

L'amortissement d'un bien doit refléter sa durée de vie économique, étant entendue comme la durée pendant laquelle cet actif génère des cash flows ; d'un point de vue économique, la valeur de marché d'une activité régulée se mesure avec la BAR.

Le Groupe décide donc d'amortir son gaz coussin dans les comptes consolidés en norme IFRS sur 75 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, date d'entrée en régulation de l'activité stockage ; ce qui conduit à un impact négatif de -7 760 K€ sur le résultat consolidé IFRS 2018, comptabilisé de manière rétrospective. Le gaz coussin ne faisait pas l'objet d'un amortissement. Conformément à IAS18, cette décision constitue un changement d'estimation.

- Comptes consolidés semestriels clos au 30 juin 2019**

Rien de significatif n'est à signaler.

5.9 Notes sur l'état de la situation financière consolidée

5.9.1 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société. Sauf indication contraire, toutes les données financières présentées en euros sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

5.9.2 Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition

5.9.2.1 Variations de l'exercice

Valeurs brutes (En milliers d'euros)	31/12/2018	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut	Reclassements	30/06/2019
Ecart d'acquisition	420 756	-	-	-	420 756
Frais de développement	536	-	-	-	536
Logiciels	98 365	-	-	-	98 365
Clientèle	38 711	-	-	-	38 711
Immobilisations incorporelles en cours	6 609	8 263	-	-	14 872
Valeurs brutes	564 977	8 263	-	-	573 240
<hr/>					
Amortissements et dépréciations (En milliers d'euros)	31/12/2018	Dotations	Cessions/Mises au rebut	Reclassements	30/06/2019
Dépréciation de l'écart d'acquisition	-	-	-	-	-
Amt/Dép. frais développ.	(6)	(53)	-	-	(59)
Amt/Dép. logiciels	(53 797)	(7 144)	-	-	(60 941)
Amt/Dép. clientèle	(6 996)	(640)	-	-	(7 636)
Amortissements et dépréciations	(60 799)	(7 837)	-	-	(68 636)
Valeur nette comptable	504 178	426	-	-	504 604

Ecart d'acquisition :

Lors de la dernière clôture annuelle du 31 décembre 2018, les tests de dépréciation réalisés n'ont pas donné lieu à des ajustements.

Les principaux travaux ont consisté à :

- Déterminer la base d'actif à tester à partir des comptes consolidés au 31 décembre N
- Analyser la cohérence entre les flux de trésorerie retenus pour les tests d'impairment et les actifs testés
- Analyser les écarts entre les trajectoires du Plan Stratégique N et N-1 retenus pour les tests de dépréciation d'actifs et la cohérence des hypothèses retenues dans le Plan Stratégique ;
- Estimer le coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») applicable aux flux de trésorerie des activités de transmission et de stockage ;
- Estimer la valeur d'entreprise de l'UGT ;
- Réaliser des analyses de sensibilité de la valeur aux principales hypothèses opérationnelles et financières.

Le test de dépréciation est basé sur les paramètres publiés par la CRE dans ses consultations publiques se référant à l'ATS1 et l'ATR6.

La sensibilité du test d'impairment a été testée sur une variation du WACC de 3 points ainsi que sur une variation de l'indexation de la valeur de la BAR (Base d'Actif Régulée) de 1 à 1,4. L'analyse n'a pas identifié de risque

significatif sur l'évaluation de la valeur d'entreprise au 31 décembre 2018. Etant donné l'absence d'indice de perte de valeur au 30 juin 2019, le test n'a pas été reconduit à cette date.

Logiciels

Pas de variation significative des logiciels sur le premier semestre 2019.

5.9.3 Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

Valeurs brutes (En milliers d'euros)	31/12/2018	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut	Reclassements	30/06/2019
Terrains	10 425	-	-	-	10 425
Agencements sur terrains	10 726	-	-	-	10 726
Constructions	88 607	-	-	-	88 607
Installations tech, matériel & outillage	2 816 668	-	-	188	2 816 856
Autres immobilisations corporelles	1 536	-	-	35	1 572
Matériel de bureau	1 019	-	-	307	1 326
Matériel de transport	5	-	-	-	5
Matériel informatique	5 548	-	-	331	5 879
Immobilisations corporelles en cours	60 762	40 542	-	(862)	100 443
Avances et acomptes s/immo. corp.	89	-	-	-	89
Valeurs brutes	2 995 385	40 542	-	-	3 035 927
<hr/>					
Amortissements et dépréciations (En milliers d'euros)	31/12/2018	Dotations	Cessions/Mises au rebut	Reclassements	30/06/2019
Amt/Dép. Agencements sur terrains	(5 235)	(482)	-	-	(5 717)
Amt/Dép. constructions	(19 544)	(2 305)	-	-	(21 849)
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(581 152)	(39 872)	-	-	(621 024)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(821)	(44)	-	-	(865)
Amt/Dép. Matériel de bureau	(292)	(64)	-	-	(356)
Amt/Dép. Matériel transport	(1)	(0)	-	-	(1)
Amt/Dép. Matériel informatique	(2 349)	(567)	-	-	(2 915)
Amortissements et dépréciations	(609 395)	(43 333)	-	-	(652 728)
Valeur nette comptable	2 385 990	(2 791)	-	-	2 383 199

Les acquisitions du premier semestre 2019 concernent principalement la modernisation et le maintien du réseau.

5.9.4 Stocks

Valeurs brutes (En milliers d'euros)	30/06/2019			31/12/2018		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	27 232	(2 060)	25 171	24 651	(2 061)	22 591
Valeurs brutes	27 232	(2 060)	25 171	24 651	(2 061)	22 591

Les stocks sont composés de stocks de gaz, principalement pour l'autoconsommation, et de stocks de pièces de matériel technique.

La provision pour dépréciation du stock de matières et fournitures est constituée sur la base d'une analyse détaillée des rotations par article.

5.9.5 Crédits clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018
Clients et comptes rattachés	34 700	25 463
Factures à établir	26 110	43 641
Dép. clients et comptes rattachés	(0)	(0)
Dépréciations	(0)	(0)
Crédits clients	60 810	69 103

Les factures à établir rattachées aux postes de crédits concernent principalement des recettes de capacité de stockage et de transport de gaz allouées au mois de juin 2019 et facturées en juillet 2019.

5.9.6 Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

5.9.6.1 Variations de l'exercice

La variation des impôts différés au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2018	Résultat de la période	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres	30/06/2019
- dont Actifs d'impôt différé	5	-		-	5
- dont Passifs d'impôt différé	(233 171)	(15 842)	(18)	9 151	(239 880)
Impôt différé net	(233 165)	(15 842)	(18)	9 151	(239 874)

Les impôts différés constatés dans les « autres éléments du résultat global » sont relatifs aux écarts actuariels sur engagement de retraites.

Les impôts différés en capitaux propres correspondent aux intérêts relatifs à l'emprunt remboursable en actions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 enregistrés en capitaux propres conformément aux principes fixés par la norme IAS 39.

Les actifs et passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé doit refléter les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entité s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

5.9.6.2 Natures et variations d'impôts différés de la période

En milliers d'euros	31/12/2018	Résultat de la période	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres	30/06/2019
- Impôt différé sur différence entre le résultat comptable et le résultat	2 026	(892)	-	-	1 134
- Impôt sur autres retraitement de consolidation (annulation également de	(0)	-	-	-	(0)
- Impôt différé sur déficits fiscaux	(0)	-	-	-	(0)
- Impôt différé sur écart de réévaluation sur immobilisations corporelles et incorporelles (allocation du prix d'acquisition)	(184 593)	(1 622)	-	-	(186 215)
- Impôt différé sur frais d'acquisition de titres	39 942	-	-	-	39 942
- Impôt différé sur annulation des provisions réglementées	(103 403)	(4 167)	-	-	(107 570)
- Impôt différé sur engagement sociaux	6 707	137	(18)	-	6 826
- Impôt différé sur norme IFRIC 21 C3S	(184)	1 108	-	-	924
- Impôt différé sur retraitement de la dette financière (juste valeur et TIE)	6 340	(10 406)	9 151	-	5 085
- Impôt différé sur revalorisation des instruments de couverture de flux de trésorerie	0	-	-	-	0
Impôt différé net	(233 165)	(15 842)	(18)	9 151	(239 874)

5.9.6.3 Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Conformément à la description faite dans la note 5.5.1, les déficits fiscaux des entités du groupe ne sont pas imputés sur les bénéfices des autres entités. Chaque société juridique est considérée comme une entité fiscale indépendante, le périmètre d'intégration fiscal étant placé au-dessus de TERÉGA SAS.

Ainsi, les actifs d'impôts différés, correspondant aux déficits consommés par l'intégration fiscale, non comptabilisés dans les comptes consolidés s'élèvent à 8 992 K€ au 30 juin 2019 et étaient de 12 393 K€ au 30 juin 2018.

5.9.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
VMP - Équivalents de trésorerie	-	17 021
Disponibilités	46 394	16 658
Total trésorerie nette	46 394	33 680

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

5.9.8 Capital et réserves

Au 30 juin 2019, ainsi qu'au 31 décembre 2018, le capital social s'élève à 489 474 K€ composé de 48 947 355 actions d'un nominal de 10 euros.

Le Groupe a mis en place des financements externes ainsi qu'un emprunt obligataire remboursable en actions (ORA) d'une valeur nominale de 790 000 K€ de maturité 30 ans à l'origine. Les obligations remboursables en actions émises par le Groupe sont considérées comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 39. La charge d'intérêts sur les ORA (nets d'impôts) est classée en capitaux propres.

Le 26 février 2015 l'emprunt ORA a fait l'objet d'un remboursement de 120 000 K€ réparti au pourcentage de détention du capital des quatre actionnaires, ramenant sa valeur nominale à 670 000 K€.

La valeur nominale reste inchangée au 31 décembre 2018 et au 30 juin 2019.

5.9.9 Provisions

En milliers d'euros	31/12/2018	Dotations	Reprises utilisées	30/06/2019
Provisions pour litiges - non courant	-	-	-	-
Provisions non courantes	-	-	-	-
Provisions pour litiges - courant	509	-	-	509
Provisions pour restructurations - courant	1 539	-	(1 111)	428
Autres provisions pour charges - courant	453	-	-	453
Provisions courantes	2 501	-	(1 111)	1 390
Total provisions	2 501	-	(1 111)	1 390

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

5.9.10 Dettes financières

5.9.10.1 Variations de l'exercice

La variation des dettes financières au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2019
Emprunts obligataires - non courant	1 421 778	-	-	-	1 421 778
Emprunts auprès établiss. de crédit - courant	65 000	18 000	(65 000)	-	18 000
Emission titres part. et avances de l'état - non c	-	26 727	(26 727)	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées - non cot	1 487	4 890	(1 583)	-	4 794
Intérêts courus sur emprunts - courant	16 832	22 350	(219)	(3 936)	35 027
Total dettes financières	1 505 097	71 967	(93 529)	(3 936)	1 479 598

En milliers d'euros	Total	N+1	N+2	N+3	N+4	>=N+5
Emprunts obligataires	1 421 778	-	-	521 778	-	900 000
Emprunts auprès établiss. de crédit	18 000	18 000	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	4 794	-	4 794	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	35 027	35 027	-	-	-	-
Total dettes financières	1 479 598	53 027	4 794	521 778	-	900 000

La structure financière est composée :

- D'emprunts obligataires pour 1 421 778 K€, dont :
 - Emprunt obligataire public pour 500 000 K€, à échéance 2021, taux 4,339%
 - Emprunt obligataire public pour 550 000K€, à échéance 2025, taux 2,200%
 - Emprunt obligataire privé pour 350 000 K€, à échéance 2035, taux 2,998%

- D'emprunt réserve RCF d'une capacité de tirage de 250 000 K€. La RCF a fait l'objet d'un tirage de 18 000 K€ au 30 juin 2019 qui a vocation à être remboursé à moins d'un an.
- D'intérêts courus sur emprunts pour 35 027 K€
- D'autres emprunts et dettes assimilés non courant pour 4 794 K€ (principalement les garanties clients équivalent à des dépôts et cautionnements reçus)

Le groupe respecte ses engagements contractuels de ratios bancaires.

5.9.10.2 Endettement financier net

Endettement financier net En milliers d'euros	31/12/2018	Variation de la période	Reclassements	Autres	30/06/2019
Trésorerie brute	33 680	12 714	-	-	46 394
Soldes débiteurs et concours bancaires courants	-	-	-	-	-
Trésorerie nette	33 680	12 714	-	-	46 394
Endettement financier brut	1 505 097	(21 562)	-	(3 936)	1 479 598
Endettement financier net	1 471 417	(34 277)	-	(3 936)	1 433 204

5.9.10.3 Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- Risque de crédit ;
- Risque de liquidité ;
- Risque de marché.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe est confronté, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie est géré au niveau du Groupe. Il représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie viendrait à manquer à ses obligations de paiement contractuelles.

Le risque de crédit et de contrepartie concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments financiers dérivés et les dépôts auprès des banques et institutions financières, ainsi que les expositions de crédit aux clients, y compris les créances impayées.

Compte tenu de la typologie des clients, qui sont des acteurs européens gaziers significatifs et du nombre relativement peu élevé de clients expéditeurs, le Groupe considère qu'il n'est exposé qu'à un risque de crédit marginal.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les flux de trésorerie contractuels sont essentiellement constitués des frais financiers relatifs aux paiements des intérêts et remboursements du capital.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque. La performance financière du Groupe n'est pas matériellement influencée par les fluctuations des taux de change puisqu'une partie significative de l'activité se déroule au sein de la zone euro et les coûts et les revenus sont généralement libellés dans la même devise.

Le Groupe était exposé aux variations des taux d'intérêt du marché par des emprunts bancaires à taux variable. Suite au refinancement réalisé le 5 août 2015, le Groupe ne possède plus d'emprunt bancaire à taux variable.

5.9.10.4 Informations relatives à la juste valeur des actifs et passifs financiers

➤ Trésorerie, prêts et créances

Le groupe estime que la valeur comptable de la trésorerie, des créances clients, des autres créances, des dettes fournisseurs, des autres dettes et des divers dépôts et cautionnements reflète la valeur de marché compte tenu du fort degré de liquidité de ces postes et leur échéance à moins d'un an.

➤ Actifs à la juste valeur

Les VMP sont comptabilisées à leur prix d'acquisition qui reflète leur juste valeur (les montants sont non significatifs).

➤ Instruments dérivés et de couverture

Le groupe ne détient ni instrument dérivé de trading ni d'instrument dérivé de juste valeur.

Le groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture de flux de trésorerie.

➤ Passifs financiers au coût amorti

Concernant les dettes fournisseurs, le Groupe considère que la valeur comptable reflète la valeur de marché en raison de leur fort degré de liquidité.

La valeur de marché des dettes financières à long terme et à court terme est déterminée en utilisant la valeur des flux de trésorerie décaissés futurs estimés, actualisés en utilisant les taux observés par le Groupe en fin de période pour les instruments possédant des conditions et des échéances similaires.

➤ Bilan des instruments financiers

Les valeurs de marché des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière ont été classées selon la hiérarchie ci-dessous telle que définie par la norme IFRS 7 :

- Niveau 1 : la juste valeur est basée sur des prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : la juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (sous forme de prix) soit indirectement (déterminées à partir de prix).
- Niveau 3 : la juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs ») qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (« inputs » non observables).

5.9.11 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs	4 383	7 965
Factures non parvenues	29 357	58 977
Dettes fournisseurs	33 740	66 942

Le montant des factures non parvenues à fin juin 2019 correspond au cycle normal de réception des travaux dans le cadre des opérations conduites par le Groupe.

Le haut niveau des factures non parvenues au 31 décembre 2018 est lié au niveau des activités d'investissements qui a été particulièrement élevé à cette période avec des réceptions de travaux significatives.

5.9.12 Autres passifs courants

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018
Clients - Avances et acomptes reçus	-	-
Dettes sociales - courant	30 717	21 785
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)- courant	26 785	9 730
Autres dettes - courant	2 251	2 376
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	-	63
Autres passifs courants	59 753	33 955

5.10 Informations relatives aux postes de l'état du résultat global consolidé

5.10.1 Produits

En milliers d'euros	30/06/2019	30/06/2018
Production vendue de services	237 780	218 248
Ventes de marchandises	12 179	11 192
Autres refacturations avec marge	-	89
Chiffre d'affaires	249 959	229 530

La production vendue de services correspond principalement aux recettes de capacités de transport et de stockage, auxquelles s'ajoutent les recettes provenant des contrats de raccordement et de transit.

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires est la suivante :

En milliers d'euros	30/06/2019	%	30/06/2018	%
Transport	171 899	69%	148 787	65%
Stockage	78 059	31%	80 742	35%
Chiffre d'affaires	249 959		229 529	

Le chiffre d'affaires se fait intégralement en France.

5.10.2 Autres produits

Les éléments les plus significatifs sont les suivants :

En milliers d'euros	30/06/2019	30/06/2018
Autres produits	614	1 182
Transferts de charges d'exploitation	79	416
Autres produits de l'activité	693	1 599

Les autres produits proviennent essentiellement de refacturations de convention de travaux lors des déviations de canalisations.

5.10.3 Achats et charges

5.10.3.1 Achats de matières, fournitures et marchandises

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	30/06/2018
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(12 775)	(9 423)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	2 580	(2 044)
Variation stocks de marchandises	-	-
Liaison neutral. profits s/ stocks	-	-
Achat d'études	-	(40)
Autres achats	1	1
Achats non stockés de matières et fournitures	(22 052)	(7 338)
Achats consommés	(32 245)	(18 844)

5.10.3.2 Charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	30/06/2018
Rémunérations du personnel	(17 466)	(15 579)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(8 748)	(8 071)
Charges de Stocks Options et Actions Gratuites	-	-
Autres charges de personnel (dont intéressement)	(3 237)	(3 168)
Participation des salariés	(2 000)	(2 088)
Dot./Prov. engagements de retraite	(569)	(789)
Rep./Prov. engagements de retraite	424	414
<i>Reprise / (Dotation) nettes sur engagements de retraite</i>	(145)	(375)
Charges de personnel	(31 595)	(29 281)

La hausse de la masse salariale s'explique essentiellement par une augmentation des effectifs de la société.

5.10.3.3 Charges externes

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	30/06/2018
Sous-traitance générale	(7 808)	(7 056)
Locations et charges locatives	(834)	(725)
Entretiens et réparations	(5 487)	(7 473)
Primes d'assurance	(400)	(423)
Divers	(731)	(491)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(279)	(288)
Publicités	(608)	(969)
Transports	(56)	(54)
Déplacements, missions	(1 584)	(1 582)
Frais postaux	(1 722)	(1 511)
Services bancaires	(75)	(63)
Autres charges externes	(702)	(843)
Charges externes	(20 286)	(21 477)

5.10.4 Produits financiers et charges financières

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	30/06/2018
Intérêts emprunts bancaires	(5 470)	(5 494)
Intérêts emprunt obligataire	(12 944)	(13 046)
Coût de l'endettement financier net	(18 414)	(18 540)
Dividendes	-	-
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie	0	2
Pertes de change	(0)	(26)
Gains de change	-	-
Autres produits financiers	-	-
Autres produits et charges financiers	(0)	(24)
Résultat financier	(18 414)	(18 563)

Les intérêts des emprunts sont relatifs aux financements externes mentionnés dans le paragraphe « dettes financières ».

5.10.5 Impôts

5.10.5.1 Impôts comptabilisés dans le résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	30/06/2018
Impôt exigible (IS au taux normal / contribution additionnelle et exceptionnelle)	(19 993)	(21 775)
Impôts différés	(15 842)	(14 034)
Impôt sur le résultat	(35 835)	(35 809)

La loi de Finances 2018 a accentué la baisse des taux de l'impôt sur les sociétés par rapport à la loi de Finances 2017 qui avait institué cette baisse progressive, passant de 33,33% à 25% en 2022.

La prise en compte du changement de taux conduit à un impact résultat positif de 20 M€ sur les comptes au 31 décembre 2017.

Conformément à la description faite dans la note 5.9.6, les actifs d'impôt relatifs aux déficits apportés à l'intégration fiscale « TERÉGA HOLDING » ne sont pas comptabilisés dans les présents comptes consolidés.

En prenant en compte cet actif, la charge d'impôt serait la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	30/06/2018
Impôt exigible (IS au taux normal / contribution additionnelle et exceptionnelle)	(19 993)	(21 775)
Impôts différés	(6 850)	(1 641)
Impôt sur le résultat	(26 844)	(23 416)

5.10.5.2 Rapprochement entre l'impôt effectif et l'impôt théorique

En milliers d'euros	30/06/2019	30/06/2018
Taux d'imposition	34,43%	34,43%
Résultat de la période attribuable aux :		
- propriétaires de la société	48 772	27 727
Résultat consolidé après impôt des sociétés intégrées	48 772	27 727
Impôt exigible	(19 993)	(21 775)
Impôt différé	(15 842)	(14 034)
Impôt sur le résultat	(35 835)	(35 809)
Résultat consolidé avant impôt des sociétés intégrées	84 607	63 536
Impôt théorique (au taux d'imposition de la société consolidante)	(29 130)	(21 878)
Différences de taux d'imposition	2 152	528
Différences permanentes entre résultat comptable et résultat fiscal	(7)	(36)
Déficits fiscaux non activés	(7 080)	(10 272)
Intérêts non déductibles	(2 043)	(4 263)
Redressement fiscaux et régul IS	253	25
Crédits d'impôt	20	87
Impôt effectif	(35 835)	(35 809)

5.10.6 Avantages du personnel

Les avantages du personnel n'ont pas été recalculés au 30 juin 2019.

Les informations ci-dessous concernent le 31 décembre 2018.

5.10.6.1 Variation de l'obligation nette

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Obligation nette à l'ouverture	25 257	25 189
Variations de périmètre	-	-
Coûts des services rendus à la période	6 602	2 111
Coûts de services passés	-	-
Charges d'intérêts	276	320
Perdes et gains actuariels CET et MDT	(68)	269
Sortie de régime	-	-
Perdes et gains actuariels	(973)	(1 770)
Prestations versée par l'employeur	(1 978)	(862)
Avantages du personnel	29 116	25 257

Les avantages du personnel sont principalement composés des éléments suivants :

- MIP (Mutuelle de l'Industries du Pétrole) : régime de complémentaire santé,
- Droit de cessation anticipé d'activité (CAA) : régime de retraite dont le but est de fournir une allocation de retraite au salarié ayant une ancienneté suffisante en service posté,
- Indemnités de fin de carrière : versement en capital dû au salarié par l'entreprise lors du départ à la retraite,
- Médailles du travail : capital versé au salarié lorsque celui-ci atteint une certaine ancienneté groupe,
- PEC (Plan épargne choisie) : jours que les anciens détachés ont acquis et dont ils disposent pour partir plus tôt en retraite,
- Malakoff : régime de prévoyance,
- CET (Compte Epargne Temps) : le but est de permettre aux salariés qui le désirent d'accumuler des droits de congés rémunérés.

Accords entreprise, comptabilisés en conformité avec IAS 19

Le 17 octobre 2018 et le 18 décembre 2018, TERÉGA SA a respectivement signé un accord « Cessation Anticipé d'Activité » et un accord « Indemnité Départ Retraite » qui a impacté les charges de personnel dans le compte de résultat consolidé à hauteur de 4 087 K€ et de 1 185 K€ ainsi que le poste impôt différé en conséquence.

Conformément à IAS 19, ces accords s'analysent comme des « past-service cost » et impactent directement le résultat 2018 à hauteur de - 3 893 K€.

5.10.6.2 Charge nette comptabilisée en résultat

En milliers d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
Coûts des services rendus de la période	(6 602)	(2 111)
Coûts de services passés	-	-
Charges d'intérêts	(276)	(320)
Ecart actuariels CET	68	(269)
Coûts des services rendus à la période et charges d'intérêts	(6 810)	(2 700)
Utilisation de l'année	1 978	862
Charge comptabilisée en résultat	(4 832)	(1 838)

5.10.6.3 Hypothèses actuarielles

L'évaluation actuarielle des engagements sociaux en norme IAS 19 a été faite par un actuaire indépendant.

	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation à la date de clôture		
Gratifications	1,50%	0,75%
Autres régimes		1,25%
Taux de rendement attendu sur les actifs du régime	1,50%	1,50%
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00%	3,00%
Taux de charges patronales		
Gratifications	40,00%	40,00%
Autres régimes	55,00%	55,00%
Taux de turnover	Tables Cadre/Non Cadre de taux décroissants par âge et nuls au-delà de 55 ans	Tables Cadre/Non Cadre de taux décroissants par âge et nuls au-delà de 55 ans
Age de départ en retraite	Cadre : 62 à 66 ans Non Cadre : 60 à 63 ans	Cadre : 62 à 66 ans Non Cadre : 60 à 63 ans
Table de survie	Phase d'activité : TH/TF 00-02 Phase de retraite : TGH/TGF 05	Phase d'activité : TH/TF 00-02 Phase de retraite : TGH/TGF 05

5.11 Parties liées

Les parties liées sont principalement l'associé unique, TERÉGA Holding SAS et la Direction du Groupe.

La rémunération des dirigeants n'est pas présentée dans les annexes aux comptes consolidés car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

5.12 Engagements hors bilan

5.12.1 Engagements donnés

Il n'existe pas d'engagements donnés par le Groupe au 30 juin 2019.

5.12.2 Engagements reçus

En milliers d'euros	Nature	Valorisation au	
		30/06/2019	30/06/2018
Cautions bancaires clients	Teréga SA	64 437	53 011
Cautions bancaires fournisseurs	Teréga SA	26 799	26 365
Total engagements		91 237	79 376